

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Assemblée publique de consultation du 31 août 2022

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée publique de consultation du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 31 août 2022 à 19 h, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire
Mesdames les conseillères

Messieurs les conseillers

Rémi Fortin
Johanne Fillion
Lyne Gagnon
Berthier Fortin
Serge Fillion

SONT ABSENTS

Messieurs les conseillers

Steve Roy
Roger Vaillancourt

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

Un avis public annonçant la tenue de la présente assemblée publique de consultation a été donné le 17 août 2022. Un rappel, composé d'un avis de convocation et d'un ordre du jour, concernant la date fixée pour la tenue de cette assemblée publique de consultation a été donné à chaque membre du conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre l'assemblée publique de consultation et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2022-08-181

EXPLICATION DU DEUXIÈME PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-09 – LOT 5 679 797 DU CADASTRE DU QUÉBEC, MATRICULE 1297-26-5285

Madame Armelle Baga, conseillère en urbanisme à la MRC de La Matanie, donne des explications concernant le deuxième projet de résolution concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, en vertu du règlement numéro 2016-09 concernant le lot 5 679 797 du cadastre du Québec, matricule 1297-26-5285.

INVITATION AUX PERSONNES ET ORGANISMES QUI DÉSIRENT S'EXPRIMER SUR LE DEUXIÈME PROJET DE RÉSOLUTION

À la suite des explications données sur le deuxième projet de résolution, Monsieur le Maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. Tous les intéressés ont formulé leurs questions, leurs demandes et fait valoir leurs commentaires ou objections relativement au projet de règlement.

2022-08-182

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever l'assemblée publique de consultation du 31 août 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et l'assemblée est levée à 9 h 33.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rémi Fortin
Maire

Joyce Bérubé
Directrice générale et
greffière-trésorière